



# le travail

du permanent

VOL. 3 NO 7

INFORMATION

10 MARS 1967

## POUR LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL :

# une convention unique au Canada

En grève depuis 5 semaines, les 4500 fonctionnaires municipaux sont retournés au travail le 6 mars avec, en poche, ce que Jean-Robert Gauthier, vice-président exécutif de la Fédération Canadienne des Employés des Services Publics, a qualifié de convention "unique au Canada pour les avantages, la protection et les droits qu'elle confère aux fonctionnaires et au syndicat".

Sur le plan des traitements, les fonctionnaires ont obtenu un montant forfaitaire de \$400 accordé à tous sans distinction, une augmentation de \$425 le 6 mars 1967 aux groupes de traitement 1 (\$2500 à \$3460) à 5A (\$3200 à \$5625), une augmentation de \$500 aux groupes de traitement 6 (\$4865 à \$6165) à 11 (\$7680 à \$8975), une augmentation de \$600 aux groupes de traitement 12 (\$8330 à \$9625) à 17 (\$11575 à \$13195) inclusivement, et une augmentation additionnelle de \$250 au 1er janvier 1968 pour tous. Ces augmentations placent les fonctionnaires parmi les mieux payés au Canada dans la fonction publique et l'entreprise privée.

Ces augmentations représentent un montant de \$6,859,398 obtenu par contre-proposition syndicale à la suite des offres "finales" de la Ville qui offrait,

en incluant sa contribution de 8 pour cent au fonds de pension, un montant total de \$5,923,680. Les augmentations négociées profitent tout particulièrement aux employés les moins bien payés de la Ville, ceux des groupes 1 à 5, soit 2493 personnes. La moyenne d'augmentation pour ces groupes est de 20.9 pour cent sur le minimum des échelles, sans calculer le montant forfaitaire qui, lorsqu'on le calcule, porte cette augmentation à 29.6 pour cent.

Les autres clauses économiques encore en suspens doivent être négociées et portées à l'arbitrage s'il n'y a pas entente; ce sont plus particulièrement les augmentations statutaires, les primes de non-promotion, les allocations d'automobiles et le travail à forfait. Quant aux heures de travail, la règle générale demeure de 33 heures et trois-quart mais la Ville ne peut apporter aucun changement sans entente préalable avec le syndicat. Pour ce qui est du travail supplémentaire, le maximum pour une heure, incluant la prime de un dollar, est porté de \$6 à \$7.

Le régime de vacances a été sensiblement amélioré: dès cette année, les fonctionnaires bénéficieront de 2 semaines après un an, de 3 semaines après 7 ans, et de 4 semaines après 19 ans. L'année prochaine, ce sera: 2 semaines après un an, 3 semaines après 5 ans et 4 semaines

après 15 ans. Auparavant, les fonctionnaires avaient droit à trois semaines après 8 ans et 4 semaines après 20 ans.

La clause de l'ancienneté a été modifiée en y ajoutant un nouvel article au sujet du maintien et de l'accumulation de l'ancienneté: trois raisons d'absences n'interrompent en aucune façon l'accumulation et le maintien de l'ancienneté du fonctionnaire, à savoir l'absence avec ou sans traitement pour cause de maladie ou d'accident, les autres absences ou congés, avec ou sans traitement, autorisés par la convention ou par la Ville, et l'absence pour activités syndicales ou professionnelles.

Dans tout litige prévu par la convention, le fardeau de la preuve incombe à la Ville. Nous reparlerons dans la section "Documentation" des principales clauses normatives importantes pour la fonction publique et l'entreprise privée.

Quant aux conditions de rentrée au travail, elles stipulent qu'aucun fonctionnaire ne sera sujet à discrimination ou à préjudice pour les actes qu'il a pu poser dans la préparation de la grève ou durant son déroulement. Enfin, pour ce qui est du calcul des jours de maladie accumulés, des vacances, des primes de non-promotion, des augmentations statutaires, etc., l'arrêt de travail ne sera pas considéré comme une interruption de service. ■

# Les comités d'action politique sont maintenant lancés

Le dernier bureau confédéral a décidé de mettre sur pied des comités d'action politique dans les 108 comtés provinciaux, qui deviendront permanents, en prenant comme action de lancement le thème de l'éducation au Québec, (réforme scolaire, Bill 25, Bill 21, etc).

Samedi le 4 mars, les délégués des Conseils Centraux se sont réunis à Montréal pour étudier les objectifs et les thèmes de l'action politique, les structures qu'on pourrait lui donner, et les étapes de réalisation de cette action.

Nous reparlerons des structures dans le prochain numéro de "Documentation", mais voici la liste des thèmes à étudier par les comités politiques lorsqu'ils seront établis.

Les thèmes de campagne devraient être liés aux débats et aux besoins actuels. Nous n'inviterons pas les membres à venir discuter de "politique" ou de grands principes généraux telle la "planification économique" ou la "démocratie". Il sera certes question de ces sujets mais nous procéderons à partir de problèmes concrets des salariés pour aboutir aux questions d'ensemble.

Par exemple: nous ne parlerons pas au début de la "politique économique" mais de crédit et de prix à la consommation, puis de salaires, puis de profits; peu à peu nous nous heurterons aux grands centres de décision et aux principes économiques qui sont le fondement du régime capitaliste. Nous procéderons un peu comme dans l'assemblage d'un casse-tête. Le casse-tête économique forme une image dont il faut présenter les aspects par morceau pour en découvrir les mécanismes; à la fin nous aurons une image d'ensemble. Nous prendrons la réalité dans ses dimensions les plus concrètes pour le salarié.

Grâce à ces expériences nous serons en mesure d'élaborer progressivement une politique bien à nous, axée sur les besoins réels et les solutions inventées par les salariés. Ces expériences seront une forme nouvelle d'apprentissage et de participation à la vie sociale et économique qui conduira à la présence organisée du salarié dans une société où il n'a à peu près rien à dire.

1. Prix, crédit à la consommation, coopératives, profits des sociétés, contrôle de l'économie, salaires et pseudo-politique de salaires, chômage, bas salaires;

2. Assurance santé; législation: Une étude a déjà été commandée sur l'aspect financier de la question;

3. Législation et droits des salariés. Bill 25, Codes (fédéral et provincial), tribunaux du travail.

4. Education: projets de loi à l'étude, élimination des frais de scolarité et prévision des mesures pour assurer l'égalité d'accès (allocations familiales ou scolaires, etc.);

5. Logement: rénovation urbaine, construction de logements sur une base coopérative. Par exemple à Montréal le régime Drapeau-Saulnier a annoncé que son mandat porterait sur le logement, spéculation;

6. Impôts: qui paie et comment sont-ils utilisés, etc? Situation du salarié par rapport aux entreprises et aux capitalistes.

A ces thèmes s'ajoutent les questions locales qui varieront d'un endroit à l'autre. Le choix de ces thèmes n'exclut évidemment pas les campagnes d'urgence.

Si les thèmes peuvent être élargis à mesure que les structures se comblent et se perfectionnent, ou adaptés dans certains cas à des questions locales, il importe de présenter plusieurs thèmes d'action afin d'intéresser le plus grand nombre possible et parce que les priorités varient selon les individus.

Si par ces comités on veut informer, on doit également prévoir une action concrète. Par exemple:

Prix: Coopératives:

inciter les salariés à participer aux assemblées générales des caisses populaires afin d'y élire des salariés et de voir à ce que les politiques des caisses populaires correspondent aux besoins des salariés;

— stimuler la création de coopératives d'alimentation; cette campagne est très concrète puisque le mouvement coopératif est disposé à investir des millions dans ce secteur.

Il faut bien se rendre compte que l'action politique signifie la création d'une nouvelle structure à l'intérieur du mouvement. La structure de base est axée sur le milieu de vie et regroupe les salariés sur cette base.

## L'EDUCATION

De façon plus immédiate, nous abordons la question de l'éducation. Comment les comités d'action politique le feront-ils? Les grandes lignes de l'offensive sont les suivantes:

1. Nous formons nos comités d'action politique dans au moins 200 municipalités (davantage si possible).

2. Formation des comités d'action politique par comté.

3. Nous nous entendons avec la CIC en particulier sur un texte de base relatif au Bill 25 et sur un texte relatif aux problèmes généraux de l'éducation au Québec. Nous invitons l'UCC, la FTQ et l'UGEQ à s'unir à cette campagne.

4. Les comités des comtés rencontrent à autant de reprises que requises les comités de comté des enseignants afin de bien s'entendre, de bien se préparer.

5. Ces comités préparent une cédule systématique de réunions des parents dans chacune des écoles et des municipalités. Ces réunions (les sujets, qui parlera, l'esprit, qui devra y présider, la discussion) devront être bien préparées.

6. On pourra envisager l'impression d'un journal de deux (2) pages défrayé par tous les mouvements, à un tirage de deux (2) millions ou plus pour distribution à ces rencontres.

7. Un secrétaire préparera un rapport sur chaque rencontre indiquant le nombre de participants et les éléments essentiels du débat.

8. Un projet de résolution, dont chaque mot devra être pesé, pourra être proposé à l'assemblée et celle-ci invitée à se prononcer par scrutin secret.

9. Ces rapports sont remis au comité d'action politique de chacun des comtés pour compilation.

10. Les journalistes sont invités à ces réunions.

11. Ces réunions pourraient commencer à la fin de mars et se poursuivre si possible, jusqu'à mai et reprendre en septembre s'il y a lieu.

(suite à la page suivante)

## La Chambre des notaires:

# un examen de conscience, enfin!

On se souvient que dans le mémoire de la CSN sur le crédit à la consommation, nous faisons état des agissements plus ou moins "reluisants" de certains professionnels, avocats ou notaires. Il semble que les notaires en soient eux-mêmes conscients: le président de la Chambre des notaires, Me Roger Comtois, en a parlé lui-même devant le Comité d'étude provincial sur les institutions financières, ce même comité auquel nous avons remis notre mémoire sur le crédit à la consommation.

Selon lui, les notaires de la province de Québec peuvent s'attendre à des modifications administratives profondes dans leur profession au cours des prochains mois.

Probablement à venir:

- 1—des inspections surprises de leurs greffes, comme cela se pratique dans les institutions bancaires;
- 2—l'interdiction du commerce de l'argent par les notaires.

Me Roger Comtois, a abordé la deuxième de ces propositions.

"Nous ne nous imaginions pas que le commerce de banquier était à ce point répandu chez nos membres. Nous devons soumettre dès la présente session un projet de législation nouvelle concernant le notariat, mais les événements récents nous ont montré qu'il restait beaucoup de choses à modifier et à ajouter", a dit Me Comtois.

Les notaires acceptent depuis toujours des valeurs négociables, y compris de la monnaie, qu'ils reçoivent pour leurs clients ou des valeurs qui doivent être déposées par le notaire dans un compte spécial en fidéicommis, soit dans une banque, une caisse populaire ou une société de fiducie.

Mais certains notaires ont l'habitude d'accepter de leurs clients des dépôts qu'ils s'engagent à remettre à demande ou à terme, sur lequel ils leur promettent un rendement portant intérêt fixe. Cet argent n'est pas placé dans le compte en fiducie car le notaire n'agit pas alors en officier public mais à titre personnel car il place à son gré l'argent remis par ces clients pour en tirer un rendement plus élevé et des bénéfices personnels. C'est donc là l'exercice du commerce de banquier et non du notariat.

Or, les règlements de la Chambre concernant la surveillance que celle-ci doit exercer sur la pratique de ses membres ne lui permettent d'inspecter que la comptabilité en fidéicommis et non les affaires personnelles faites en tant qu'individu ou homme d'affaires par un notaire.

De toute façon, les lois actuelles permettent aux notaires de faire le commerce de l'argent. Seules la pratique des autres professions libérales, la détention d'un poste d'officier public et l'exploitation d'un commerce régi par la loi des alcools sont considérées comme incompatibles avec la pratique de la profession notariale.

Sans vouloir engager la Chambre, Me Comtois a émis l'opinion personnelle que l'on devrait peut-être défendre aux notaires de faire le commerce de l'argent et qu'il ne s'opposait pas à ce qu'une législation en ce sens soit adoptée par le gouvernement provincial.

Ces informations sont tirées de "Le Monde Professionnel", 15 février 1967, journal bi-mensuel dont le président est M. Maurice Landes, notaire. ■

## MÉMOIRES EN PRÉPARATION

Nous présenterons plusieurs mémoires au cours des prochains mois; ils sont actuellement en préparation.

**Bill 21** — mémoire qui sera présenté au Comité de la Chambre sur l'éducation.

**Relations patronales-ouvrières en Ontario** — mémoire qui sera remis à la Commission Rand.

**Code du Travail** — à être remis au ministre du Travail, Maurice Bellemar. Recommandations sur des amendements possibles.

**Mémoire général de la CSN** au gouvernement provincial.

**Crédit à la consommation** — mémoire qui sera présenté au Comité parlementaire sur cette question formé par le gouvernement fédéral.

**Salaires minimum** — mémoire à être présenté au ministre du Travail.

**Main-d'oeuvre** — tel que demandé par le Congrès général; sera présenté aux gouvernements fédéral et provincial.

**Assurance-maladie** — qui sera présenté à la Commission Castonguay. ■

### (action politique suite de la page 2)

#### 2e phase

12. En octobre, les délégués des comités d'action politique et officiers du mouvement se réunissent avec les délégués des comités des autres mouvements dans un congrès comptant des milliers de délégués. On y trace le bilan de la première phase de l'offensive. Des commissions de travail conjointes font rapport sur des aspects à déterminer relatifs aux questions soulevées par le Bill 25 et l'ensemble de la question éducation.

#### Campagne relative au Bill 21

Le Bill 21 exige une campagne à court et à long terme quoique certains aspects seront soulevés dans la campagne

centrale faisant suite à l'adoption du Bill 25. (Nous ne réglerons pas la question de l'accessibilité à l'enseignement supérieur en quelques semaines).

Il serait l'occasion:

- 1) d'organiser à brève échéance, au niveau des conseils centraux, des réunions publiques afin de commencer à sensibiliser l'opinion sur cette question. (avant le 20 mars).
- 2) de former des sous-comités aux affaires scolaires dans chacun de nos comités d'action politique municipaux.
- 3) de voir les députés provinciaux sur cette question afin de bien les informer de notre point de vue.

Cette campagne d'information pourrait se faire conjointement avec des représentants locaux des autres mouvements qui seraient disposés à participer. ■

# Enquête demandée sur les unions américaines au Canada

Il existe en Ontario une association qui préconise l'instauration d'un véritable syndicalisme canadien, le "Committee for Canadian Unionism". A leur réunion du 29 janvier dernier, les membres de ce comité ont demandé au premier ministre Pearson de faire enquête sur le contrôle qu'ont les unions américaines sur les travailleurs canadiens.

En effet, M. Pearson a nommé M. Walter Gordon, président d'un comité d'enquête chargé d'étudier le contrôle américain sur le monde des affaires et les industries du Canada. Le "Committee for Canadian Unionism", convaincu que les travaux du comité Gordon seront sans doute suivis d'une législation particulière visant à préserver la souveraineté du Canada, a demandé au premier ministre d'étendre le mandat du comité de façon à ce qu'il étudie "le contrôle que les unions américaines ont sur les conditions de vie et de bien-être des travailleurs canadiens et comment ce contrôle nuit à l'initiative des travailleurs canadiens dans l'effort qu'ils mettent à construire une nation plus puissante et plus prospère". ■

# Le rapport Parent

Il est important de lire le rapport Parent. Si cela n'est pas déjà fait, vous pouvez vous procurer la série des cinq volumes en format de poche dans un étui cartonné pour seulement \$3.00. Le service d'éducation de la CSN, 1001, rue St-Denis, en a des copies à vendre qu'elle obtient de la maison Fides, seule distributrice de cette édition. ■

## Il ne faut pas manquer de lire...

# Les syndicats et la politique

Il faut absolument se procurer le numéro 11 (février-mars 1967) de la revue "Socialisme 67" qui porte sur "Les syndicats et la politique". Dans l'éditorial de ce numéro spécial, on peut trouver une analyse intéressante, une récente rétrospective du syndicalisme et de l'action qu'il mène au Québec, face au "deuxième souffle de la révolution québécoise".

Un document intéressant à lire est celui qui est signé par Jean Gérin-Lajoie, directeur pour le Québec du Syndicat des Métallurgistes, qui analyse les causes sociales et syndicales des grèves au Québec, et qui propose des solutions législatives aux problèmes des travailleurs. On peut aussi lire dans ce document une courte étude sur le statut industriel du mineur et les solutions qu'on peut envisager.

Pierre Vadeboncoeur a aussi écrit, pour ce numéro, deux textes qu'il est essentiel de lire: le premier porte sur "le syndicalisme d'aujourd'hui et peut-être celui de demain" cet article décrit une situation qui correspond à peu près à celle qui fait l'objet d'une partie importante des préoccupations de la CSN depuis un an. C'est un relevé de nouvelles attitudes syndicales qui tranchent sur les attitudes traditionnelles du syndicalisme américain.

Le deuxième texte de Vadeboncoeur est une analyse de la CSN en 1966-1967 que tous les permanents devraient conserver. Nous vivons la CSN de l'intérieur et nous oublions parfois de "mettre ensemble" et d'étudier le pourquoi ou le sens des actions que nous

posons. Ce texte fait un relevé des récentes actions de la CSN, les replace dans une vue d'ensemble, et fait le point sur notre action des dernières années. Ceux qui ont à présenter la CSN aux travailleurs ou à des gens de l'extérieur du mouvement auraient tout avantage à lire cet article.

Souvent des permanents et des militants de la CSN se sont demandé ce qu'il était advenu du Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux depuis la signature de la convention au printemps dernier. Plusieurs aimeraient connaître les problèmes auxquels le SFPQ fait face et quel travail il a fait depuis 66. C'est exactement ce que Raymond Parent raconte dans l'article que reproduit "Socialisme 67" dans ce numéro spécial. Après l'avoir lu, on comprend mieux et on a plus de détails sur ce que c'est que de faire avancer un syndicat de l'importance de celui des fonctionnaires provinciaux du Québec!

Jacques Grand'Maison, de St-Jérôme, analyse ensuite "l'action de la base" la révolution ouvrière qui se fait depuis trois ans dans sa région. Son article est intéressant à lire en ce qu'il analyse dans une première partie ce qui fait de St-Jérôme une région économique sous-développée et quelles solutions il faudrait envisager pour relever cette région ouvrière. Dans une deuxième partie, Grand'Maison raconte l'expérience qu'il a vécue de "l'émergence d'un leadership populaire" dans St-Jérôme et les environs et il explique comment maintenant il

ne sera plus possible dans ce coin de la province d'agir sans la collaboration et la participation étroites du monde ouvrier.

Enfin, en dernier lieu, "Socialisme 67" reproduit un interview de Joffre Dumazedier, maître de recherche au centre national de la recherche scientifique à Paris, et président du comité du loisir et de la culture populaire de l'Association internationale de sociologie, sur le sujet suivant: "Quelles sont les conditions générales d'une sociologie moderne d'inspiration marxiste et son apport possible au progrès dans la connaissance des sociétés industrielles".

Vous pouvez vous procurer ce numéro spécial pour seulement \$1.00 en écrivant à "Socialisme 67", 4824 Côte-des-Neiges, chambre 41, Montréal 26. ■

"Le Travail du Permanent" — Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Responsable: Paule Beaugrand-Champagne. Composé par l'atelier Typofilm Inc. à Montréal, et imprimé par "les Ateliers de la CSN", 1001, rue St-Denis, Montréal, 842-3181.